

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
--------------------------	--	--

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15	15	11
----	----	----

Séance ordinaire du Samedi 27 mars 2021

Date de la convocation : 23/03/2021

Affichage du 03/04/2021
Au 03/05/2021

L'an deux mil vingt et un et le samedi vingt-sept mars à 09 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle, pour motif de Covid 19, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **Maire**

Présents : Fabrice TISSERAND, Sébastien ENDT, Amandine RAUCH, Jean-Christophe BOULEY, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Jonathan KAISER, Charlotte MEYER.

Absents excusés : Caroline MOUTIER, Guillaume DUMONT, Pascale EXTREMERA RUIZ, Séverine LUXEMBOURG, Eric MATHIS qui a donné procuration à Fabrice TISSERAND, Roselyne MATHIS qui a donné procuration à Sébastien ELOI ;

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Compte de gestion et compte administratif 2020 : Budget principal
02	Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal
03	Vote des taxes locales
04	Budget primitif principal 2021
05	Compte de gestion et compte administratif 2020 : Budget lotissement
06	Affectation du résultat de fonctionnement du budget lotissement
07	Budget primitif lotissement 2021
08	Convention relative à la réalisation d'un plateau surélevé
09	Demande de subvention de l'académie du football
10	Délégation de signature pour les actes administratifs
11	Location du garage de l'école maternelle
12	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 06 MARS 2021

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

N° 01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2020 : BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Monsieur Fabrice TISSERAND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 375 805,19 € en dépenses de fonctionnement et à 474 386,49 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 98 581,30 €.
- 333 167,29 € en dépenses d'investissement et à 332 010,57 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 1 156,72 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 02 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de :
+ 254 130,50 €.

Les restes à réaliser étant de **64 000,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de l'exercice de **166 907,78 €.**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	255 287,22 €	- 1 156,72 €	254 130,50 €
Fonctionnement (après affectation)	68 326,48 €	98 581,30 €	166 907,78 €
TOTAL	+ 323 613,70 €	+ 97 424,58 €	+ 421 038,28 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (correspondant au besoin de financement réel) **0,00 €**

➔ Solde disponible en report à nouveau créditeur **166 907,78 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recettes d'investissement : **254 130,50 €**

/

N° 03 : VOTES DES TAXES LOCALES

Le conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le maintien des taux des taxes locales pour l'année 2021. A savoir :

- Taxe foncière bâtie : 10,65 %
- Taxe foncière non bâtie : 75,03 %

/

N° 04 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal de l'exercice 2021, comme suit :

- 🚧 608 200,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- 🚧 650 900,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 05 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2020 - LOTISSEMENT :

Sous la présidence de Monsieur Fabrice TISSERAND, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par le Maire, qui a quitté la salle avant le débat et le vote, arrêté comme suit :

- 184 371,76 € en dépenses de fonctionnement et à 215 658,43 € pour les recettes de fonctionnement, soit un excédent de 31 286,67 €.
- 373 327,76 € en dépenses d'investissement et à 183 153,87 € pour les recettes d'investissement, soit un déficit de 190 173,89 €.

Le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur Municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Les chiffres sont en conformité avec le compte administratif.

/

N° 06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 - BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 :

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un déficit de : 158 887,22 €.

Les restes à réaliser étant de 0,00 € ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à 0,00 € correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de 2020 fait apparaître un résultat cumulé de 262 946,15 € . Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	+ 14 135,46 €	- 190 173,89 €	- 176 038,43 €
Exploitation (après affectation)	+ 231 659,48 €	31 286,67 €	262 946,15 €
TOTAL	+ 245 794,94 €	- 158 887,22 €	86 907,72 €

Affectation du résultat d'exploitation :

➔ Affectation obligatoire en réserves (c/1068)

(correspondant au besoin de financement réel)

0.00 €

➔ Solde disponible en report créditeur

(reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)

262 946,15 €

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépense d'investissement :

- 176 038,43 €

/

N° 07 - BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du lotissement de l'exercice 2021, comme suit :

- 🏠 262 947,15 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement
- 🏠 176 038,43 € en dépenses pour la section d'investissement.
- 🏠 262 947,15 en recettes pour la section d'investissement.

/

N° 08 - CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UN PLATEAU SURELEVE ET DE TROTTOIRS POUR LA SECURISATION DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE :

Dans le cadre de la réalisation d'un plateau surélevé et de trottoirs pour la sécurisation de l'entrée nord du village, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- Signer la convention à intervenir avec le Département de la Moselle.
- Faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet

/

N° 09 - SUBVENTION A L'ACADEMIE DU FOOTBALL

Le conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 200,00 € à l'académie du football de la Zorn.

Cette somme sera imputée du « divers » du compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2021.

/

N° 10 - DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ADMINISTRATIFS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour réaliser l'acquisition et la cession de terrains, la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative sont et seront nécessaires. Il précise qu'en vertu des dispositions de l'article 98 (III et VI) de la loi 82.213 du 02.03.1982 modifié par la loi 82.636 du 22.07.1997, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier un acte d'acquisition dressé en la forme administrative, selon la définition qu'en donne l'article 1317 du Code Civil, ce dans la mesure où la commune est partie contractante.

Il indique enfin que, s'agissant d'un pouvoir propre ne pouvant être délégué, le Conseil Municipal doit désigner un adjoint pour signer ces actes en même temps que les autres parties contractantes et en la présence de l'autorité administrative habilitée à procéder à l'authentification de ces actes, à savoir le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prenant acte de la possibilité conférée au Maire de rédiger un acte authentique de droit privé dans les conditions ci-dessus exposées, désigne Monsieur Fabrice TISSERAND, premier Adjoint au Maire, pour signer de tels actes d'acquisitions et de cessions et plus généralement toutes pièces relatives à ces procédures.

Approuvé à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

/

N° 11 - LOCATION DU GARAGE DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de louer le garage de l'école maternelle, sis n° 05 Rue de l'église, à partir du 1^{er} mai 2021.

Le loyer mensuel est fixé à 30,00 €.

/

Divers et communications :

1. Camping : Le Maire rend compte aux conseillers présents de la situation du dossier du permis de construire du camping. Le préfet demande l'annulation de ce permis délivré le 1^{er} octobre 2019.
2. Eco habitat : Dans le cadre du projet d'économie d'énergie, le maire a signé une convention avec le Groupe Eco Habitat pour effectuer gracieusement le calorifugeage des écoles et de la salle socioculturelle.
3. Elections régionales et départementales : les scrutins auront lieu les 20 et 27 juin 2021 ; Faudra organiser les bureaux de vote et prévoir des volontaires pour la tenue des scrutins.
4. Portages d'ouvrages à domicile : La Communauté de Communes met en place, gratuitement, un service de portage d'ouvrages à domicile.
5. Aménagement foncier : Pour la mise en œuvre de la procédure d'aménagement foncier, la commune est chargée de constituer la commission communale d'aménagement foncier. Ce point sera délibéré lors de la prochaine séance.

La séance a été levée à 11 heures 00.

EMARGEMENTS

Bernard KALCH, Maire :	Fabrice TISSERAND, 1 ^{er} Adjoint :	Sébastien ENDT, 2 ^{ème} Adjoint :
Amandine RAUCH 3 ^{ème} Adjointe :	Jean-Christophe BOULEY, Conseiller :	Sébastien ELOI Conseiller :
Rachel KLEIN-DORMEYER Conseillère :	Roselyne MATHIS Conseillère : Excusée	Caroline MOUTIER, Conseillère : Excusée
Guillaume DUMONT, Conseiller : Excusé	Jonathan KAISER Conseiller :	Charlotte MEYER, Conseillère :
Séverine LUXEMBOURG, Conseillère : Excusée	Eric MATHIS, Conseiller : Excusé	Pascale EXTREMERA RUIZ, Conseillère : Excusée